

ARRETE

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2021

N/Réf. : NP/MP/CD/ 20-320

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu la convention relative à l'organisation commune de l'examen professionnel d'accès au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe, session 2021, conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et les Centre de Gestion du Cher, de l'Indre, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° 20-233 en date du 18 juin 2020 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 22 octobre 2020, le cachet de la poste faisant foi,

ARRETE,

Article 1er : La liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe, organisé en 2021 par le Centre de Gestion d'Indre et Loire est arrêtée conformément à la liste annexée au présent arrêté, sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

Cette liste contient : 32 noms.

Article 2 : L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier. Ce dossier peut être complété jusqu'au début de la première épreuve, soit le 14 janvier 2021. La participation à l'épreuve d'admissibilité sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier de candidature en temps utile.

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté n° 20-233 du 18 juin 2020 est complété comme suit :

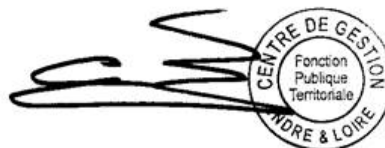
- L'épreuve écrite se déroulera le **14 janvier 2021 de 14h00 à 17h00, à la salle polyvalente Paul Tixier des Halles – Place Gaston Paillhou – Entrée C – 1^{er} étage – 37000 TOURS.**

Article 4 : Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Article 5 : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

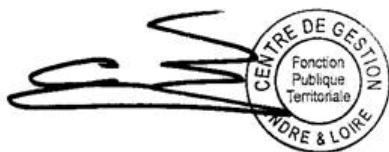
Fait à TOURS, le 30 octobre 2020
Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,



Mme Catherine CÔME

Publié le : 30 octobre 2020

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,



Mme Catherine CÔME

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
AU TITRE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE
D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2021**

NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	COMMENTAIRE
AMMANN	VASSILIADIS	Maryne	
BARRÉ		Loïc	
BAUDOUX	BONNET	Céline	
BERNEAU		Aurélien	
BOUCAULT	MOLINA	Nadine	
BOURGOIN		Franck	
DUPUTIÉ		Cédric	
DURAND		Gregory	
FOURASTE		Benoit	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
GASTON		Jérôme	
GENEST		Geoffrey	
GIGOUT		David	
GOBERT		Yoann	
GROSSIN		Jerome	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
HEURTEMATTE		Jenifer	
JACQUES		Rodolphe	
JEUDI		Jean-Vincent	
KOJEOU		Pascal	
LE NUZ		Stève	
MAHEUT		Natanael	
MARIE		Jérôme	
MATHIEU		Yann	
MAURY		Lionel	
PIFFAULT		Nathalie	
PILLAULT		Benjamin	
PRADEAUX		Matthieu	
REJON	LABONNE	Claude	
SABELLE		Angélique	
SEILLE		Aurélie	
TOUBLANC		François	
VESVRES		Raphaël	
VILLAIN		Arnaud	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe - session 2021

Date de transmission de l'acte : 30/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/10/2020

Numéro de l'acte : CONC20-320 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20201030-CONC20-320-AR

Date de décision : 30/10/2020

Acte transmis par : Nathalie ERNESTES

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements